

HAUT DEBIT

17/02/2026

HAUT DEBIT

AFFICHÉ LE :

28 DEC. 2023



ARRÊTÉ N° LAC 23 - 4123 du

28 DEC. 2023

**AUTORISATION D'ÉTABLIR UN RÉSEAU DE
TÉLÉCOMMUNICATION TRÈS HAUT DÉBIT**

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, et notamment les articles L. 45-9, L. 47 et L. 48,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2023-D-2421 du 26 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu la demande n° BTHD-P15-TVX-CPV-CLUI-PRE2_GC_D42_RD42A_RD42B_RD54-RD927_RD990_VREC présentée le 1er décembre 2023 par l'entreprise AXIONE demeurant 39-41 avenue Jean Jaurès – 18100 VIERZON pour le compte de BERRY TRÈS HAUT DÉBIT demeurant 39-41 avenue Jean Jaurès – 18100 VIERZON,

ARRÊTE**Article 1 - Objet**

BERRY TRÈS HAUT DÉBIT est autorisé à créer un réseau le long des RD 42, 42a, 42b, 54, 990 et 927, sur le territoire des communes de GOURNAY, MAILLET et BUXIÈRES-D'AILLAC.

Article 2 - Description des travaux et prescriptions

Le réseau devra respecter :

- le règlement de voirie départementale

● les caractéristiques suivantes :

- Conformément au dossier technique joint à la demande de permission de voirie, la présente autorisation porte sur les ouvrages suivants :

HAUT DEBIT

BANQUE DES INNOVATIONS									
Localisation	Code	Type d'innovation	N°	R	Statut	Date d'ajout	Date de fin	Propriétaire	Motif
RD 45	Q+3125	Tradit. accouplement	u	Topo-élevage	1	100	2023-01-01	2023-01-01	JEU CLO 1-D1
			m	6 PVC Ø280	6	18			
			u	Chambrin LST	1				
		Tradit. accouplement	m	4 PVC Ø190	15	80			
		Tradit. accouplement	m	2 PVC Ø280	10	20			
			u	Chambrin LST	1				
		Méca. accouplement	m	2 PEHD Ø230x40	204	803			
			u	Chambrin LST	1				
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	230	708			V20231209-202303-01
		Tradit. accouplement	m	1 PVC Ø190	3	55			
			m	2 PEHD Ø230x40	60	240			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	29	69			
		Méca. accouplement	m	5 PEHD Ø30x40	129	387			
			u	Chambrin LST	3				
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø30x40	338	714			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	203	608			
			u	Chambrin LST	1				
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	69	207			V20231209-202303-02
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	18	57			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø30x40	203	649			
			u	Chambrin LST	3				
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø30x40	222	666			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	11	33			
			m	5 PVC Ø30x40	88	239			V20230610-202303-01
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	18	48			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	120	390			
			u	Chambrin LST	3				
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	2	8			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	271	613			
			u	Chambrin LST	1				
		Tradit. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	12	30			V20230610-202303-02
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	20	69			
		Tradit. accouplement	m	3 PEHD Ø30x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	6	18			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Tradit. accouplement	m	2 PVC Ø48	20	64			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	6	18			V20230610-202303-01
		Tradit. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	1-6	42			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	18	48			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø30x40	65	165			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	209	527			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	15	35			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø30x40	289	777			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	20	50			
			u	Chambrin LST	3				
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	1-5	35			V20230610-202303-02
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	388	888			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	81	183			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	404	1044			V20230610-202303-03
			u	Chambrin LST	1				
		Tradit. accouplement	m	3 PVC Ø45	3	8			
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accouplement	m	3 PVC Ø45	2	4			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Méca. accouplement	m	3 PEHD Ø230x40	10	25			
			u	Chambrin LST	3				
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	252			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			V20230310-202303-02
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	3	8			V20230310-202303-01
		Flansage	m	2 PVC Ø48	4	8			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø48	6	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	540	1764			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	108	312			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230310-202303-02
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230310-202303-01
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230610-202303-02
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230610-202303-01
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230610-202306-16
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230610-202306-15
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230610-202306-14
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
			u	Chambrin LST	3				
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	2	4			V20230610-202306-13
		Flansage	m	2 PVC Ø48	5	10			
		Tradit. accoulement	m	2 PVC Ø45	1	2			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	505	1705			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	104	308			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	163	388			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Méca. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	8	20			
		Flansage	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			
		Tradit. accoulement	m	3 PEHD Ø230x40	4	12			

HAUT DEBIT

Description du réseau								
RQ	PR côte/s Fin	Technique / Séc	U.	Caractéristiques			Réseau N° filos	
				Type élément	Q.	S.		
D+1474		Tradi. accollement	m	2 PVC Ø45			3	6
		Fonçage	m	2 PVC Ø45			4	8
		Tradi. accollement	m	2 PVC Ø45			31	62
			u	Chambre L3T	1			
		Tradi. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			5	15
		Tradi. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			10	30
		Tradi. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			35	108
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			30	90
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			214	642
		Tradi. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			11	33
D425		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			260	780
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			50	150
		Tradi. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			15	48
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			106	558
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			4	12
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			30	90
		Méca. accollement	m	3 PEHD Ø33/40			510	1530
			u	Chambre L2T	1			
		Tradi. accollement	m	2 PVC Ø45			5	10
		Fonçage	m	2 PVC Ø45			5	10
2+101		Tradi. accollement	m	2 PVC Ø45			2	4
				Llongueur totale enfilées:	4 185,00		mètres	

HAUT DEBIT

Description du réseau									
RD	Localisation		Caractéristiques				Réseau	N° topo	
	PR début	PR fin	Technique / Dia	U.	Type élément	Q.	n.	Longueur marche	Longueur totale
D4468			Fouage	m	3 PEHD Ø33/40			7	21
			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			3	9
				u	Chambre L3T	1			
				u	Chambre L3T	1			
			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			2	6
			Fouage	m	3 PEHD Ø33/40	-		4	12
			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			2	6
				u	Chambre L2T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			53	106
				u	Chambre L3T	1			
42b			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			2	6
			Fouage	m	3 PEHD Ø33/40			4	12
			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			2	6
				u	Chambre L2T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			58	116
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			5	10
				u	Chambre L3T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			2	4
			Fouage	m	2 PVC Ø45			4	8
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			2	4
2+446				u	Chambre L3T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			28	52
				u	Chambre L3T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø60			2	4
			Fouage	m	2 PVC Ø60			4	8
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø60			2	4
				u	Chambre L3T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			9	18
				u	Chambre L3T	1			
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			3	6

Longueur totale réseaux : 416,00 mètres

HAUT DEBIT

Description du réseau										
RD	Localisation		Technique / Site	U.	Caractéristiques			Repère		
	PR début	PR Fin			Type élément	Q.	S.			
056	42+651		Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			20	40	V20230616-13
				u	Chambre L3T	1				
			Tradi. accotement	m	3 PVC Ø45			2	6	
			Fonçage	m	3 PVC Ø45			4	12	
			Tradi. accotement	m	3 PVC Ø45			2	6	
				u	Chambre L3T	1				
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			5	10	
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			5	10	V20230616-14
				u	Chambre L3T	1				
			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			3	9	V20230616-17
056			Fonçage	m	3 PEHD Ø33/40			5	15	
			Tradi. accotement	m	3 PEHD Ø33/40			2	6	
				u	Chambre L3T	1				
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø60			2	4	V20230616-21
			Tradi. trottoir	m	2 PVC Ø60			1	2	
				u	Chambre L3T	1				
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			2	4	V20230616-22
			Fonçage	m	2 PVC Ø45			7	14	
			Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			3	6	
	45+1143		Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45					
Longueur totale enlevée:								344,00	mètres	

Description du réseau										
RD	Localisation		Technique / Site	U.	Caractéristiques			Repère		
	PR début	PR Fin			Type élément	Q.	S.			
0627	21+600		Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			5	10	V20230616-05
			Fonçage	m	2 PVC Ø45			10	20	
	21+1332		Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			8	16	
Longueur totale enlevée:								48,00	mètres	

Description du réseau										
RD	Localisation		Technique / Site	U.	Caractéristiques			Repère		
	PR début	PR Fin			Type élément	Q.	S.			
0990	19+1016			u	Chambre L2C	1				V20230616-26
	19+1026		Tradi. accotement	m	2 PVC Ø45			5	10	
Longueur totale enlevée:								10,00	mètres	

HAUT DEBIT

- les conditions suivantes :
 - Les travaux respecteront les coupes types de tranchées jointes à la demande.

Article 3 - Amianté

Conformément à la circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amianté dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé et à la note de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), le pétitionnaire a l'obligation d'évaluer le risque sanitaire lié à l'amianté et aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) préalablement aux travaux de fraisage, de sciage, de démolition, de recyclage ou de réutilisation d'enrobés bitumineux.

Le remblaiement des tranchées ne devra pas être réalisé à base de matériaux contenant de l'amianté ou des HAP.

Article 4 - Signalisation

Les parties des tranchées qui ne pourraient pas être comblées avant la fin de la journée seront protégées pendant la nuit par des barrières solidement établies et suffisamment éclairées. L'accès des propriétés riveraines, l'écoulement des eaux de la route et de ses dépendances demeureront constamment assurés.

Si les travaux engendrent un empiétement sur la chaussée, un arrêté de circulation temporaire devra être sollicité auprès de l'Unité Territoriale de LA CHATRE, 2 semaines minimum avant la date de début des travaux.

Il conviendra d'aviser la Base routière de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE au 02 54 30 88 97 - avant le démarrage de ces travaux.

La pose et la maintenance d'une signalisation temporaire de chantier, conforme à la réglementation en vigueur, est à la charge du demandeur qui sera responsable des accidents pouvant survenir du fait de ses installations ou de l'insuffisance de signalisation.

Article 5 - Modalités d'entretien et d'exploitation

BERRY TRÈS HAUT DÉBIT devra assurer en permanence l'entretien de ce réseau qui demeura à sa charge et sous son entière responsabilité.

Article 6 - Redevance

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, l'occupant devra verser une redevance annuelle relative à ces travaux.

Article 7 - Droit des tiers

La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers et sans préjudice des autorisations d'urbanisme qui pourraient le cas échéant être accordées.

Article 8 - Délai de validité

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour une durée de 15 ans à compter de sa délivrance.

La présente autorisation sera périmée si les travaux ne sont pas débutés dans le délai d'une année à compter de sa délivrance.

Article 9 - Diffusion

Le présent arrêté sera notifié à l'occupant.

Ampliation du présent arrêté est adressée :

- aux maires de GOURNAY, MAILLET et BUXIERES-D'AILLAC,
- au Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département.

HAUT DEBIT

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,
des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation,
le Chef de l'U.T. de LA CHÂTRE,


Nicolas MOREAU

Récolement

Le Chef de l'U.T. soussigné certifie que le demandeur s'est conformé aux prescriptions du présent arrêté.
Le

18 DEC. 2023


Renseignements:
Unité Territoriale de LA CHÂTRE
2, rue Joseph Agoréges - BP 152 - 36400 LA CHÂTRE - Tél. 02.54.62.32.20

Délai et voies de recours
La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

HAUT DEBIT

ARRÊTÉ N° LAC 24 - 784 du

15 MARS 2024

**AUTORISATION D'ÉTABLIR UN RÉSEAU DE
TÉLÉCOMMUNICATION TRÈS HAUT DÉBIT**

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment les articles L. 45-9, L. 47 et L. 48,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non soutien, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2023-D-2421 du 26 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu la demande n° PMV REC GC D990 présentée le 5 mars 2024 par l'entreprise AXIONE demeurant 39-41 avenue Jean Jaurès – 18100 VIERZON pour le compte de BERRY TRÈS HAUT DÉBIT demeurant 39-41 avenue Jean Jaurès – 18100 VIERZON,

ARRÊTE**Article 1 – Objet**

BERRY TRÈS HAUT DÉBIT est autorisé à créer un réseau le long de la RD 990, sur le territoire de la commune de BUzieres-d'Aillac.

Article 2 - Description des travaux et prescriptions

Le réseau devra respecter :

- le règlement de voirie départementale
- les caractéristiques suivantes :
 - Conformément au dossier technique joint à la demande de permission de voirie, la présente autorisation porte sur les ouvrages suivants :

HAUT DEBIT

Description du réseau								
Localisation	Caractéristiques						Répère N° tôle	
	ID	Technique/tôle	U.	Type élément	Q.	R.	Largeur tôle	
DNC		u		Chambre LIT	3			V20230911-01-26
		Tracé accotement	m	2 PVC Ø60		23	46	
Longueur totale antérieure :							46,00	mètres

- les conditions suivantes :
 - Les travaux respecteront les coupes types de tranchées jointes à la demande.

Article 3 - Amiante

Conformément à la circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiants du réseau routier national non concédé et à la note de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), le pétitionnaire a l'obligation d'évaluer le risque sanitaire lié à l'amiante et aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) préalablement aux travaux de fraisage, de sciage, de démolition, de recyclage ou de réutilisation d'enrobés bitumineux. Le remblaiement des tranchées ne devra pas être réalisé à base de matériaux contenant de l'amiante ou des HAP.

Article 4 - Signalisation

Les parties des tranchées qui ne pourraient pas être comblées avant la fin de la journée seront protégées pendant la nuit par des barrières solidement établies et suffisamment éclairées. L'accès des propriétés riveraines, l'écoulement des eaux de la route et de ses dépendances demeureront constamment assurés.

Si les travaux engendrent un empiétement sur la chaussée, un arrêté de circulation temporaire devra être sollicité auprès de l'Unité Territoriale de LA CHATRE, 2 semaines minimum ayant la date de début des travaux.

Il conviendra d'aviser la Base routière de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE au 02 54 30 88 97 - avant le démarrage de ces travaux.

La pose et la maintenance d'une signalisation temporaire de chantier, conforme à la réglementation en vigueur, est à la charge du demandeur qui sera responsable des accidents pouvant survenir du fait de ses installations ou de l'insuffisance de signalisation.

Article 5 – Déclaration du réseau sur le guichet unique

L'exploitant de ce réseau a l'obligation de le déclarer sur le guichet unique via le site <https://www.reseaux-et-canalisations.neris.fr/gu-presentation/construire-sans-détruire/exploitants-de-reseaux.html>.

Article 6 - Modalités d'entretien et d'exploitation

BERRY TRÈS HAUT DÉBIT devra assurer en permanence l'entretien de ce réseau qui demeure à sa charge et sous son entière responsabilité.

Article 7 - Redevance

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, l'occupant devra verser une redevance annuelle relative à ces travaux.

Article 8 – Droit des tiers

La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers et sans préjudice des autorisations d'urbanisme qui pourraient le cas échéant être accordées.

HAUT DEBIT

Article 9 – Délai de validité

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour une durée de 15 ans à compter de sa délivrance.

La présente autorisation sera périssante si les travaux ne sont pas débutés dans le délai d'une année à compter de sa délivrance.

Article 10 - Diffusion

Le présent arrêté sera notifié à l'occupant,

Ampliation du présent arrêté est adressée :

- au maire de BUZIERES-D'AILLAC,
- au Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,
des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation,
le Chef de l'U.T. de LA CHÂTRE,



Nicolas MOREAU

Récolelement

Le Chef de l'U.T. soussigné certifie que le demandeur s'est conformé aux prescriptions du présent arrêté,
Le



15 MARS 2024

le Chef de l'U.T. de LA CHÂTRE,
Nicolas MOREAU

Renseignements:

Unité Territoriale de LA CHÂTRE
2, rue Joseph Ageorges - BP 152 - 36400 LA CHÂTRE - Tel. 02.54.62.12.20

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.